



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2022-121

PUBLIÉ LE 14 FÉVRIER 2022

Sommaire

Préfecture de Police /

75-2022-02-11-00011 - Arrêté préfectoral n° 2022-024 portant modification de la composition de la commission de sûreté de l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle (3 pages)

Page 3

Préfecture de Police

75-2022-02-11-00011

Arrêté préfectoral n° 2022-024 portant
modification de la composition de la
commission de sûreté de l'aéroport de
Paris-Charles de Gaulle

**Arrêté préfectoral n° 2022-024
Portant modification de la composition de la commission de sûreté
de l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle**

La préfète déléguée pour la sécurité et la sûreté des plates-formes aéroportuaires de Paris-Charles de Gaulle, du Bourget et de Paris-Orly,

Vu le code de l'aviation civile ;

Vu le Code de la sécurité intérieure ;

Vu le Code des transports ;

Vu le Code des collectivités territoriales ;

Vu la loi du 28 février 2017 sur le statut de Paris et l'aménagement métropolitain ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2017-288 du 6 mars 2017 modifiant le décret n° 2010-655 du 11 juin 2010 relatif au préfet délégué pour la sécurité et la sûreté des plates-formes aéroportuaires de Paris-Charles de Gaulle et de Paris-Le Bourget ;

Vu le décret du 20 mars 2019 nommant Monsieur Didier LALLEMENT préfet de police de Paris ;

Vu le décret du 11 décembre 2019 par lequel Madame Sophie WOLFERMANN est nommée préfète déléguée pour la sécurité et la sûreté des plates-formes aéroportuaires de Paris-Charles de Gaulle, du Bourget et de Paris-Orly auprès du préfet de police ;

Vu le décret du 14 février 2018 portant nomination du sous-préfet chargé de mission pour la plate-forme aéroportuaire de Paris-Orly auprès du préfet délégué pour la sécurité et la sûreté des plates-formes aéroportuaires de Paris - Charles-de-Gaulle, du Bourget et de Paris-Orly, auprès du préfet de police - M. MARCHAND-LACOUR (Pierre) ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2021-00890 du 2 septembre 2021 portant délégation de signature à la préfète déléguée pour la sécurité et la sûreté des plates-formes aéroportuaires de Paris-Charles de Gaulle, du Bourget et de Paris-Orly ;

Vu l'arrêté interministériel du 11 septembre 2013 modifié relatif aux mesures de sûreté de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2018-00649 du 28 septembre 2018 relatif à la sûreté de l'aviation civile sur l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2018-134 du 3 juin 2018 modifié nommant les membres de la commission de sûreté de l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle ;

Considérant que les membres de la commission de sûreté d'un aérodrome ainsi que leurs suppléants, à raison de deux suppléants au plus pour un titulaire, sont nommés par arrêté préfectoral pour une période de trois ans renouvelable, tel que prévu par l'article D. 217-2 du code de l'aviation civile ;

Considérant la demande des représentants des compagnies aériennes de modification de la composition du siège n° 6 ;

Arrête

Article 1 :

Sont nommés membres de la commission de sûreté de l'aéroport de Paris-Charles-de-Gaulle, au titre des représentants de l'Etat :

Siège n° 1 :

- **Membre titulaire** : Monsieur Franck BESSE, direction de la sécurité de l'aviation civile Nord ;
- **1^{er} suppléant** : Madame Ghania MERABTI, direction de la sécurité de l'aviation civile Nord ;
- **2nd suppléant** : Madame Hélène CROUZILHAT, direction de la sécurité de l'aviation civile Nord.

Siège n° 2 :

- **Membre titulaire** : Capitaine Pascal TORS, compagnie de gendarmerie des transports aériens de Paris-Charles de Gaulle;
- **1^{er} suppléant** : Maréchal des logis chef Guilhem DOUBLET, compagnie de gendarmerie des transports aériens de Paris-Charles de Gaulle;
- **2nd suppléant** : Adjudante Florence CHAUVIN, compagnie de gendarmerie des transports aériens de Paris-Charles de Gaulle.

Siège n° 3 :

- **Membre titulaire** : Commandant de police Magali THOMAS, direction de la police aux frontières de Paris-Charles de Gaulle et Le Bourget ;
- **1^{er} suppléant** : Major Exceptionnel David MAES, direction de la police aux frontières de Paris-Charles de Gaulle et Le Bourget ;
- **2nd suppléant** : Monsieur David LE ROUX, direction de la police aux frontières de Paris-Charles de Gaulle et Le Bourget.

Siège n°4 :

- **Membre titulaire** : Madame Charlotte FERNANDO, direction régionale des douanes et droits indirects de Roissy-Voyageurs ;
- **1^{er} suppléant** : Madame Isabelle GIRAULT-MAS, direction régionale des douanes et droits indirects de Roissy-Voyageurs ;
- **2nd suppléant** : Madame Caroline CARDENAS CAROTI, direction régionale des douanes et droits indirects de Roissy-Voyageurs.

Article 2 :

Sont nommés membres de la commission de sûreté de l'aéroport de Paris-Charles-de-Gaulle, au titre des représentants de l'exploitant de l'aérodrome (Aéroports de Paris) :

Siège n°5 :

- **Membre titulaire** : Madame Laurence NASSIVET, Groupe ADP ;
- **1^{er} suppléant** : Madame Nathalie VERBEKE, Groupe ADP ;
- **2nd suppléant** : Monsieur Christophe HERIQUE, Groupe ADP.

Article 3 :

Sont nommés membres de la commission de sûreté de l'aéroport de Paris-Charles-de-Gaulle, au titre des représentants des compagnies aériennes et des personnes autorisées à occuper ou à utiliser la zone côté piste de l'aérodrome :

Siège n°6 :

- **Membre titulaire** : Madame Louise-Anne JOUAN DE KERVENOAEL, cheffe d'escale Air Tahiti Nui ;
- **1^{er} suppléant** : Monsieur Denis MEZZETTA, représentant du syndicat des entreprises de sûreté aérienne et aéroportuaire (SESA) ;
- **2nd suppléant** : Madame Sandrine CANDELIER, Cheffe d'escale Air Mauritius.

Article 4 :

Sont nommés membres de la commission de sûreté de l'aéroport de Paris-Charles-de-Gaulle, au titre des représentants des personnels navigants :

Siège n°7 :

- **Membre titulaire** : Monsieur Dominique BONNET, syndicat national des pilotes de ligne (SNPL) ;
- **1^{er} suppléant** : Madame Karen IRITZ GUEDE, chef de cabine principale Air France (UNAC) ;
- **2nd suppléant** : Madame Fouzia DJAFFAR, syndicat national du personnel navigant commercial (SNPNC/FO).

Article 5 :

Sont nommés membres de la commission de sûreté de l'aéroport de Paris-Charles-de-Gaulle, au titre des autres catégories de personnels employés sur l'aérodrome :

Siège n°8 :

- **Membre titulaire** : Monsieur Florent PETIT, représentant de la fédération nationale des syndicats de transports CGT (FNST-CGT) ;
- **1^{er} suppléant** : Monsieur Jean-Claude CHAPON, représentant de la fédération générale des transports et de l'équipement (FGTE) – union fédérale aériens CFDT ;
- **2nd suppléant** : Monsieur François DIMINO, représentant de la fédération de l'environnement, de l'équipement, des transports et des services (FEETS-FO).

Article 6 :

Les membres, ci-dessus désignés, sont nommés jusqu'au **30 juin 2024**.

Article 7 :

L'arrêté de la préfète déléguée n° 2021-466 du 11 janvier 2022 modifié portant nomination des membres de la commission de sûreté de l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle est abrogé.

Article 8 :

Le commandant de la compagnie de gendarmerie des transports aériens de Paris-Charles de Gaulle, le directeur de la police aux frontières des aéroports de Paris-Charles de Gaulle et du Bourget, le directeur interrégional des douanes et droits indirects de Roissy-Voyageur et la directeur de la sécurité de l'aviation civile Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au bulletin d'informations administratives des services de l'État.

Paris-Charles de Gaulle, le 11 février 2022

Pour le préfet de police et par délégation,
Le sous-préfet chargé de mission pour Paris-Orly,

signé

Pierre MARCHAND-LACOUR